



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



+

Livret

d'accueil et formation

# Professeurs et CPE stagiaires

du second degré  
temps complet

+

2018 // 2019

+

—  
POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE  
—

espe École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Languedoc - Roussillon

003



---

Pour prendre connaissance des modalités d'organisation de votre parcours de formation et du calendrier 2018- 2019, consulter le site de l'académie :

<https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/formation-personnels>

---

## Sommaire

1 - Principes généraux de la formation des professeurs stagiaires à temps complet . . . . .	3
2 - Un parcours de formation adapté tout au long de l'année. . . . .	3
2 - Les compétences professionnelles visées. . . . .	4
3 - Le pilotage de la formation. . . . .	4
V - Les modalités de la formation. . . . .	5
6 - Déroulement général de l'année scolaire 2018-2019. . . . .	5
7 - Master et titularisation . . . . .	11
8 - Inscription aux formations et contacts utiles . . . . .	11
9 - Calendrier administratif. . . . .	12
10 - Régime d'assurance maladie - Caisse de sécurité sociale. . . . .	12
11 - Réseau d'aide aux personnels . . . . .	12
12 - Espace de mutualisation et de formation à distance de l'académie de Montpellier . . . . .	12
13 - Sites . . . . .	13
14 - L'intranet académique Accolad . . . . .	14
15 - Documents de reference : . . . . .	16

# 1 - Principes généraux de la formation des professeurs stagiaires à temps complet

## Objectifs généraux de la formation

Le décret n°2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation a prévu que, au cours de leur stage, les professeurs stagiaires bénéficient d'une formation, ayant pour objectifs :

- d'améliorer la pratique d'enseignement à partir d'une analyse des situations construites ou vécues en classe et au sein de l'établissement (gestion de la classe et des groupes d'élèves, préparation de séquences, activités éducatives, élèves à besoins particuliers, évaluation des acquis des élèves ...) : les enseignements du tronc commun sont prévus à cet effet ;
- d'acquérir des connaissances dans des domaines non maîtrisés (programmes, socle commun, livret personnel de compétences, orientation des élèves, aide ou accompagnement personnalisé ...) ;
- de répondre aux besoins spécifiques exprimés par le stagiaire par des approfondissements disciplinaire, didactique et pédagogique ;
- de favoriser l'échange de pratiques professionnelles et le travail collectif des équipes.

## Le contenu et les modalités de la formation

Le professeur stagiaire est affecté à temps complet sur un poste à l'année.

La formation vise la professionnalisation, conçue comme un ensemble de gestes professionnels, de savoirs et de valeurs qui sont en permanence interrogés et revus, le processus de formation permettant de faire évoluer le positionnement professionnel, compris comme une synthèse entre action, analyse et formation.

Dans toute la mesure du possible, le professeur stagiaire est déchargé de cours le mardi, afin de lui permettre d'effectuer son parcours adapté et personnalisé de formation, au sein de l'établissement formateur et en lien avec l'ESPE. Cette année marque une étape importante dans la mise en œuvre de la formation initiale en alternance.

## 2 - Un parcours de formation adapté tout au long de l'année

Le parcours de formation du stagiaire est adapté à chaque situation particulière, et tient compte de l'expérience pédagogique antérieurement acquise.

Le programme de formation et le cadre organisationnel proposés en lien avec l'ESPE permettent au stagiaire, sur la base du positionnement initial de compétences engagé dès la semaine d'accueil, de développer son propre parcours de formation, en puisant dans une offre totale de 34,5 jours de formation.

Le parcours de formation a vocation pour une grande part à se dérouler au sein même de l'établissement ou du réseau local de proximité (regroupements d'établissements en réseau local de formation), dans le cadre du développement de la dynamique des établissements formateurs.

L'établissement formateur, c'est le lieu de travail conçu comme espace de professionnalisation, organisation apprenante, constituant lui-même ou en réseau avec d'autres, le pôle local de formation (PLF). La formation fait alors une place importante à l'analyse de pratiques des enseignants, à la transmission d'une culture et de règles qui permettent de reconnaître et d'identifier les bonnes pratiques et les innovations, pour favoriser et réaliser, avec l'aide des tuteurs, un transfert des compétences et, ainsi, faire acquérir des compétences professionnelles durables.

## Le parcours de formation est composé de :

- modules disciplinaires didactiques adaptés et proposés avec l'ESPE en relation avec l'inspection le mardi, en regroupements académiques dans les universités, ou territoriaux sur les pôles locaux de formation, complétés par un visite formative individuelle,
- modules et/ou parcours en tronc commun, transversaux, organisés la majeure partie du temps au sein des établissements ou pôles locaux de formation le mardi,
- Les ingénieurs de formation DAFPEN sont mobilisés pour faciliter les déploiements et l'exploitation pédagogique avec les équipes plurielles de formateurs,
- quelques regroupements présentiels académiques correspondant à des priorités éducatives (impliquant notamment des partenariats avec d'autres services de l'Etat ou les collectivités territoriales, cf. le parcours éducatif de santé, participer à l'orientation de l'élève, savoir innover pour traiter la difficulté scolaire, ...).

## Quelques exemples de thèmes pouvant faire l'objet de formations adaptées :

- la politique éducative globale (intégration du pédagogique et de l'éducatif), le climat scolaire, l'éducation aux valeurs de la République,
- les modalités du travail en équipe,
- le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre le décrochage, l'inscription dans des démarches innovantes pour traiter la difficulté scolaire,
- apprendre avec le numérique,
- les usages pédagogiques des médias,
- le parcours éducatif de santé,
- l'orientation et l'insertion professionnelle, les relations école – entreprise
- les élèves à besoins éducatifs particuliers...

## 2 - Les compétences professionnelles visées

Dans le cadre du référentiel de compétences professionnelles, pour observation, auto-évaluation et évaluation, les actions de formation viseront en priorité les six champs de compétences qui suivent :

- enseignement, apprentissage par compétences et évaluation,
- gestion de la classe et pédagogie différenciée,
- laïcité et valeurs de la République et éthique professionnelle,
- centration sur l'élève,
- langages et communication,
- coopération avec les autres adultes et travail en équipe,
- contextualisation de sa pratique professionnelle au regard du projet d'établissement et de réseau.

## 3 - Le pilotage de la formation

En étroite collaboration avec l'ESPE, les inspecteurs de spécialité et les chefs d'établissement d'affectation, selon le cadre national et académique, le pilotage de l'accompagnement de la formation des professeurs stagiaires relève de la compétence de la DAFPEN.

## V - Les modalités de la formation

Le professeur stagiaire bénéficie :

- d'une visite individuelle assurée par un formateur ou un professeur formateur académique. Chaque visite consiste, au minimum à 1 heure d'observation suivie d'un entretien professionnel de 45 min,
- de regroupements de formations en établissements formateurs, sur la base d'exploitation des travaux en parcours hybrides de formation,
- de formations ouvertes à distance (FOAD) sur la plate-forme M@gistère,
- de temps de régulation académique par les formateurs ESPE et les inspecteurs de spécialité.

## 6 - Déroulement général de l'année scolaire 2018-2019

La formation des professeurs stagiaires à temps complet repose sur l'exercice de la responsabilité professionnelle dans toutes ses composantes et celle de la découverte du contexte professionnel qu'est l'EPL. Elle s'appuie sur des regroupements disciplinaires et transdisciplinaires qui exploitent cette expérience et apportent les éléments théoriques, méthodologiques et pratiques complémentaires, dans une logique d'alternance.

	<b>Intitulé</b>	<b>Dates</b>	<b>Organisation</b>
1	Accueil et formation préalable à la responsabilité	Du 27 au 29 août 2018 (pré-rentrée des enseignants en établissement le 1 <sup>er</sup> septembre)	Trois jours en regroupement académique
2	Responsabilité et formation en alternance	Du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019	En responsabilité assistée par le tuteur Formation en établissement Formation en regroupements territoriaux

## Accueil du 27 au 30 août 2018

### Lieux de l'accueil :

Université Paul-Valéry Montpellier 3 – Route de Mende – 34100 Montpellier – Amphithéâtre A ;  
ligne 1 du tramway, arrêt « Saint Eloi »  
ESPE, 2 place Marcel Godechot, BP4152, 34092 Montpellier Cedex 5 ;  
ligne 1 du tramway, arrêt « stade Philippides »

	Intitulé	Dates	Organisation
	<b>Les enjeux, le cadre institutionnel de la formation</b>	<b>Formations didactiques disciplinaires / Personnaliser son parcours de formation</b>	<b>Formation transversale Tronc commun</b>
Matin de 09h00 à 12h00	Accueil et formation préalable à la responsabilité	Du 27 au 29 août 2018 (pré-rentree des enseignants en établissement le 1 <sup>er</sup> septembre)	UE tronc commun
Lieu	Université Paul Valéry (amphi A)	Université Paul Valéry	
Après-midi de 14h00 à 16h00	Présentation de la formation Premiers éléments sur le positionnement	Didactique	
Lieu	Université Paul Valéry (amphi B)	Université Paul Valéry	ESPE

### Accueil par Madame la Rectrice et les services académiques (lundi 27 août au matin)

09h00 : Discours de Mme le Rectrice et M. le Directeur de l'ESPE-LR : enjeux, principes et modalités de la professionnalisation  
10h00 : Intervention de Mme la Doyenne des inspecteurs du 2<sup>nd</sup> degré  
11h00 : Statut du professeur stagiaire et modalités de prise en charge financière (SCPE)

### Les enjeux, le cadre institutionnel de la formation / L'établissement comme lieu de formation (lundi 27 août après-midi)

Présentation de la formation  
Explications générales sur le positionnement de compétences

### Formation préparatoire à l'exercice de la responsabilité (mardi 28 août matin)

Positionnement individuel

### Personnaliser son parcours de formation (mardi 28 août après-midi)

Didactique

### UE Tronc commun (mercredi 29 août)

## Exercice de la responsabilité et formation du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019

- L'équivalent de 34,5 journées de formation proposées et réparties selon les contenus et les modalités suivantes

Nb de jours	Intitulés de formation	Modalités
<b>formation statutaire obligatoire</b>		
max. 10	formations disciplinaires	présentiel, regroupements académiques
1	le parcours éducatif de santé : comment s'en emparer ?	présentiel, regroupements académiques
1	participer à l'orientation de l'élève et parcours avenir/ la relation école-entreprise	
1	lutte contre le décrochage scolaire	
1	1 visite formative individuelle	en établissement
<b>formation statutaire à durée variable après positionnement</b>		
1	élèves à besoins éducatifs particuliers	présentiel, regroupements interdisciplinaires par bassin
1	élèves allophones et élèves itinérants	
1	débuter en éducation aux médias et à l'information	
3	participation à des formations du PAF (plan académique de formation)	présentiel, regroupements académiques ou départementaux
1	apprendre avec le numérique	en établissement sous la conduite du référent numérique/ENT le nombre de jours peut être augmenté en fonction du projet, de la disponibilité et des besoins de professionnalisation
7,5	observation et parcours en établissement	en établissement sous la conduite du tuteur
6	tronc commun	présentiel, regroupements académiques ou départementaux accompagnement à distance

### Dans l'établissement sous le pilotage du tuteur :

Le parcours de formation du stagiaire est composé notamment :

- du temps de pré-rentree,
- des journées de pratique accompagnée. Cela comprend l'observation et la pratique accompagnée chez le tuteur, mais aussi l'observation auprès d'autres acteurs de l'établissement (professeur(s) de l'équipe disciplinaire, d'autres disciplines, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation (CPE), chef d'établissement, gestionnaire, etc...),
- de la participation éventuelle, soit en qualité d'invité, soit dans le cadre de sa mission, aux différentes instances de l'établissement ou réunions dans l'établissement.

S'ajoutent à ce programme trois jours (optionnels) de rattachement aux formations du plan académique de formation (PAF) sur l'année.

Août 2018	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019
1 M	01 S	01 L	01 M Toussaint	01 S	01 M Jour de l'An
2 J	02 D	02 M - Formation tronc commun	02 V	02 D	02 M
3 V	03 L	03 M	03 S	03 L	03 J
4 S	04 M	04 J	04 D	04 M - Elèves à besoins éducatifs particuliers ou débiter en éducation aux médias et à l'information	04 V
5 D	05 M	05 V	05 L	05 M	05 S
6 L	06 J	06 S	06 M - Elèves à besoins éducatifs particuliers ou débiter en éducation aux médias et à l'information	06 J	06 D
7 M	07 V	07 D	07 M	07 V	07 L
8 M	08 S	08 L	08 J	08 S	08 M - Formation disciplinaire
9 J	09 D	09 M - Formation disciplinaire	09 V	09 D	09 M
10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J
11 S	11 M	11 J	11 D Armistice 1918	11 M - Elèves allophones et élèves itinérants	11 V
12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S
13 L	13 J	13 S	13 M - Formation tronc commun	13 J	13 D
14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L
15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M
17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J
18 S	18 M - Formation disciplinaire	18 J	18 D	18 M - Lutte contre le décrochage scolaire	18 V
19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S
20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D
21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L
22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M - Formation tronc commun
23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M
24 V	24 L	24 M	24 S	24 L Noël	24 J
25 S	25 M	25 J	25 D	25 M Noël	25 V
26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S
27 L - Accueil	27 J	27 S	27 M - Formation disciplinaire	27 J	27 D
28 M - Positionnement et formation disciplinaire	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L
29 M - Formation tronc commun	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M - Formation disciplinaire
30 J - L'établissement comme lieu de formation et de professionnalisation	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M
		31 M		31 L	31 J



Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019
01 V	01 V	01 L	01 M Fête du Travail	01 S	01 L
02 S	02 S	02 M	02 J	02 D	02 M
03 D	03 D	03 M	03 V	03 L	03 M
04 L	04 L	04 J	04 S	04 M - Formation disciplinaire	04 J
05 M - Formation disciplinaire	05 M	05 V	05 D	05 M	05 V
06 M	06 M	06 S	06 L	06 J	06 S
07 J	07 J	07 D	07 M	07 V	07 D
08 V	08 V	08 L	08 M Victoire 1945	08 S	08 L
09 S	09 S	09 M - le parcours éducatif de santé : comment s'en emparer ?	09 J	09 D	09 M
10 D	10 D	10 M	10 V	10 L Lundi de Pentecôte	10 M
11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 M	12 M - Formation tronc commun	12 V	12 D	12 M	12 V
13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 J	14 J	14 D	14 M - Formation tronc commun	14 V	14 D Fête Nationale
15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 M - Participer à l'orientation de l'élève / relation école entreprise	19 M	19 V	19 D Pentecôte	19 M	19 V
20 M	20 M	20 S	20 L Lundi de Pentecôte	20 J	20 S
21 J	21 J	21 D Pâques	21 M - Formation disciplinaire	21 V	21 D
22 V	22 V	22 L Lundi de Pâques	22 M	22 S	22 L
23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 M	26 M - Formation disciplinaire	26 V	26 D	26 M	26 V
27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
	30 S	30 M	30 J Ascension	30 D	30 M
	31 D		31 V		31 M

## Descriptif des intitulés de formation

### Formation disciplinaire :

- mettre en œuvre et concevoir des séances, une progression, une évaluation ; intégrer et mettre en œuvre les programmes et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture ; pratiquer un retour réflexif sur ses pratiques ; assurer un suivi personnalisé des élèves ; conforter les compétences du C2i2e ; **participer à la construction du projet de l'élève**.
- organiser son enseignement, sa pratique au service de la pédagogie de projet, des enseignements pluridisciplinaires, des EPI et de l'AP.

**Le parcours éducatif de santé : comment s'en emparer ?** : connaître les problématiques de santé publique au plan national et régional, les partenariats existants avec l'institution scolaire... Seront notamment traités les thèmes des addictions, de la nutrition, de la santé mentale, de la vie sexuelle et affective...

**Participer à l'orientation de l'élève** : découvrir de manière concrète les enjeux et les mécanismes de l'orientation et de l'affectation. Approfondir la connaissance des différentes voies d'orientation au collège, au LP et au LGT. Découvrir les ressources disponibles (informations, outils). Education à l'insertion professionnelle.

**la relation école / entreprise** : travailler avec le réseau des partenaires du monde économique et de l'entreprise pour favoriser la connaissance des métiers et une insertion professionnelle ultérieure réussie.

**Lutte contre le décrochage scolaire** : comprendre les principes d'intervention de la MLDS. Identifier les modalités d'actions (Prévention et remédiation). Situer son rôle et inscrire son action dans une démarche globale. Identifier les sources et relais d'information.

**Observation et parcours en établissement (6h dans la semaine)** : suivre un parcours local de formation ; prendre en charge une partie du cours sous la conduite du tuteur, en prendre progressivement la responsabilité, observer ses propres classes et celles d'autres professeurs dans sa discipline et dans d'autres disciplines ; découvrir les différents métiers de l'établissement : conseiller principal d'éducation (CPE), conseiller d'orientation psychologue (COP), professeurs documentalistes, administration, direction...

### Tronc commun

Cette formation réalisée en groupe interdisciplinaire vise à permettre à chacun de s'approprier des gestes professionnels utiles dans sa pratique professionnelle et d'adopter une posture réflexive. Les thèmes suivants seront abordés : préparer le premier contact avec l'établissement, avec les élèves (prise de responsabilité, prendre ses marques, accueillir et cadrer, se situer) ; débiter son cours, impliquer les élèves dans le travail (posture d'enseignant et d'élèves, corps&voix, communication professionnelle) et différents formats pédagogiques; prévenir les incidents (et faire avec le cas échéant), réguler les conflits (psychologie de l'adolescent, gestion des conflits, violence, travail collectif, culture d'établissement) ; évaluer et communiquer l'évaluation (avec les élèves et les parents, sur les bulletins, en conseil de classe).

**Usage des médias** : connaître et utiliser à des fins éducatives les pratiques médiatiques actuelles ; connaître les enjeux, le cadre et les moyens de la construction de l'identité numérique ; conforter sa culture numérique : rechercher, mettre en forme, concevoir, utiliser des ressources médiatiques, apprendre à les intégrer dans sa pédagogie notamment en utilisant les plateformes collaboratives et l'ENT.

**Élèves à besoins éducatifs particuliers\*** : maîtriser le "minimum exigible" pour comprendre et gérer les besoins spécifiques des

élèves (élèves en situation de handicap, EIP..).

**Elèves allophones et élèves itinérants** : mieux assurer la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

\* **Chaque stagiaire est concerné (à l'année) par une seule journée usage des médias et une seule journée sur les élèves à besoins éducatifs particuliers (selon son groupe).**

## 7 - Master et titularisation

Les acquis de la formation dispensée au cours de l'année de stage font l'objet d'une évaluation et d'un suivi de l'assiduité ; l'évaluation conduit à la reconnaissance des acquis professionnels par un jury académique pour la titularisation.

Les acquis professionnels sont évalués sur la base de trois avis, celui du chef d'établissement d'exercice, celui de l'inspecteur de la discipline ou de la spécialité et celui du DAFPEN. L'évaluation est fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury académique se réunit en fin d'année scolaire, il examine la situation de chaque stagiaire au regard des trois avis et identifie les situations qui nécessitent un entretien individuel avec le stagiaire. Après les entretiens individuels, le jury académique transmet ses propositions au recteur qui prononce la titularisation, le renouvellement de stage ou encore le licenciement (ou la réintégration dans le corps d'origine, selon les termes de l'arrêté du 22 août 2014 fixant « les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires »).

Tous les professeurs stagiaires participent au mouvement national en milieu d'année scolaire ; seuls ceux qui sont titularisés après le jury académique verront leur affectation confirmée ; les stagiaires en renouvellement réaliseront un nouveau stage dans la même académie.

## 8 - Inscription aux formations et contacts utiles

Le professeur stagiaire est inscrit en public désigné sur l'ensemble des modules de formation disciplinaires. Il n'a donc aucune démarche à effectuer et recevra les ordres de mission dans son établissement.

En revanche, il peut s'inscrire dans le cadre des inscriptions individuelles et de la différenciation de son parcours à 3 jours (optionnels) de formation du plan académique de formation, selon le calendrier académique (**jusqu'au 28 septembre 2018**) à l'adresse suivante : <https://si2d.ac-montpellier.fr/arena/pages/accueil.jsf>

**L'ingénieure responsable de formation de la DAFPEN**, chargée du dossier des professeurs stagiaires, est Elsa Stamminger ([elsa.stamminger@ac-montpellier.fr](mailto:elsa.stamminger@ac-montpellier.fr)), en collaboration, pour la partie disciplinaire, avec les ingénieurs de formation (utiliser de préférence les contacts par courriel) : [prenom.nom@ac-montpellier.fr](mailto:prenom.nom@ac-montpellier.fr), annuaire DAFPEN sur le site académique.

## 9 - Calendrier administratif

Contrôle médical : il doit être effectué avant le 30 septembre 2018.

Pour être nommé sur un emploi public, il est obligatoire de produire un certificat médical constatant l'absence de maladie ou d'infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions postulées.

Ce certificat médical devra nécessairement être délivré par un médecin agréé, librement choisi dans les listes fournies par le rectorat.

## 10 - Régime d'assurance maladie - Caisse de sécurité sociale

La caisse de sécurité sociale de tous les personnels titulaires de l'Education Nationale est la MGEN. En effet, elle est gestionnaire du régime obligatoire de la sécurité sociale des fonctionnaires de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle est un centre de sécurité sociale (centre 506).

Tous les personnels titulaires doivent, dès leur installation dans le poste, être affiliés à la sécurité sociale MGEN et signaler par la suite tout changement de situation (mariage, maternité, mutation, départ à la retraite...).

### Contact :

MGEN de l'Hérault

Parc Euromédecine – 122 rue Henri Noguères – Bât C – 34 090 MONTPELLIER – Téléphone : 36 76 – Télécopie : 04 67 45 70 69 – courriel : [sd034@mgen.fr](mailto:sd034@mgen.fr)

Site <http://www.mgen.fr>

Tramway : ligne 1, arrêt Malbosc

## 11 - Réseau d'aide aux personnels

Pour toute difficulté ou questionnement d'ordre professionnel ou personnel, en complément des démarches administratives traitées directement par les établissements ou les services académiques, des personnes ressources contribuent au réseau d'aide aux personnels :

[ce.recdrh@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdrh@ac-montpellier.fr)

Ces personnes ont pour rôle de vous conseiller et de vous orienter dans vos démarches. Elles sont tenues, selon leur fonction, au respect de la confidentialité de vos propos pour les unes, au secret médical et professionnel pour les autres.

## 12 - Espace de mutualisation et de formation à distance de l'académie de Montpellier

La connexion sur cet espace est indispensable pour recueillir toutes les informations nécessaires à votre formation Un espace de mutualisation et d'information en ligne est ouvert aux professeurs et CPE stagiaires 2018-2019.

Cet espace étant régulièrement mis à jour, il est nécessaire de s'y connecter tout au long de l'année. Chemin d'accès pour rejoindre ce « cours » :

- d'abord accéder à « M@gistère » : <https://si2d.ac-montpellier.fr/arena/pages/accueil.jsf> (Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont ceux de la messagerie académique)
- puis cliquer sur « formation à distance » (sur la gauche)
- puis dans la fenêtre centrale, cliquer sur M@gistère

Contact par messagerie à la DAFPEN : Elsa Stammering [elsa.stammering@ac-montpellier.fr](mailto:elsa.stammering@ac-montpellier.fr)

## 12 - Sigles

**BO** : bulletin officiel

**CLEMI** : centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information

**CANOPE** : établissement public de création et d'accompagnement pédagogiques

**CASNAV** : centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs

**DAN** : délégation académique au numérique

**DAFPEN** : division académique à la formation des personnels de l'éducation nationale

**DPE** : division des personnels enseignants

**DRH** : direction des ressources humaines

**EDD** : éducation au développement durable

**EIP** : enfants intellectuellement précoces

**EPL** : établissement public local d'enseignement

**ESPE** : école supérieure du professorat et de l'éducation

**ESEN** : école supérieure de l'éducation nationale

**MLDS** : mission de lutte contre le décrochage scolaire

**SGA** : secrétaire général d'académie

**SPSP** : service de prévention et de suivi des personnels

**SCRCAS** : service commun des retraites, du chômage et de l'action sociale

## 13 - Sites

Académie de Montpellier : <http://www.ac-montpellier.fr>

**CLEMI** : <http://www.ac-montpellier.fr/pid35982/education-aux-medias.html>

**CANOPE** : <http://www.cndp.fr/crdp-montpellier>

**CASNAV** : <http://www.ac-montpellier.fr/pid32194/casnav.html>

**DAFPEN** : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/formation-continue>

**EDUSCOL** : <http://eduscol.education.fr>

**Environnement numérique de travail de l'académie de Montpellier** : <http://www.environnementnumeriquedetravail.fr>

**ESPE de Montpellier** : <http://www.espe-lr.fr>

**Ministère de l'éducation nationale** : <http://www.education.gouv.fr>

**M@gistère** : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier>

**NéoPass@ction** : <http://neo.ens-lyon.fr/neo>

## 14 - L'intranet académique Accolad

### En attendant la réception de votre NUMEN

Une page en accès libre pour toutes les informations relatives à l'accueil des stagiaires (planning de la semaine de rentrée, livrets d'accueil, documents utiles) [www.ac-montpellier.fr/stagiaires2018](http://www.ac-montpellier.fr/stagiaires2018)

### Le NUMEN nécessaire pour récupérer les identifiants académiques

Fonctionnaires stagiaires 2018-2019, si vous ne connaissez pas encore votre NUMEN, vous pouvez en demander la communication à votre service de gestion :

- DSDEN du département d'affectation pour les professeurs des écoles
  - DSDEN de l'Aude : [diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr) / Tél : 04.68.11.57.84
  - DSDEN du Gard : [ce.ia30srh@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ia30srh@ac-montpellier.fr) / Tél : 04.66.62.86.06
  - DSDEN de l'Hérault : [ce.recspe34@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recspe34@ac-montpellier.fr) / Tél : 04.67.91.52.71
  - DSDEN de Lozère : [ce.ia48drh@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ia48drh@ac-montpellier.fr) / Tél : 04.66.49.51.13 /51.26
  - DSDEN des Pyrénées-Orientales : [ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr) / Tél : 04 68 66 28 62
- Division des Personnels Enseignants (DPE) du Rectorat pour les personnels enseignants du second degré, CPE et psychologues de l'éducation nationale ;  
[ce.recdpe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdpe@ac-montpellier.fr) / 04 67 91 46 53

### Avec le NUMEN : récupérer ses identifiants académiques

<https://aida.ac-montpellier.fr/>

- 1- Sélectionnez « je ne connais pas mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe »
- 2- Saisissez votre NUMEN, votre date de naissance et le captcha dans le formulaire
- 3- Définissez votre mot de passe

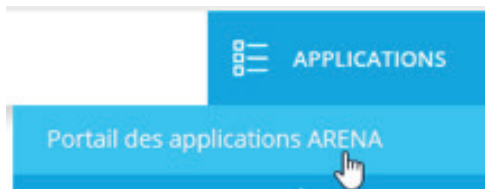
Si vous rencontrez des difficultés à ce stade de la procédure, vous pouvez contacter l'assistance académique :  
[contact-assistance@ac-montpellier.fr](mailto:contact-assistance@ac-montpellier.fr) / 04 67 91 48 00

*ATTENTION : pour les stagiaires 1er degré, la récupération de l'identifiant académique et la personnalisation du mdp ne seront possibles qu'à compter du 1er septembre*

## A quoi servent les identifiants académiques ?

Vos identifiants académiques vous permettent de vous authentifier de manière sécurisée pour accéder à :

- **Votre messagerie professionnelle** en @ac-montpellier.fr  
Cette messagerie est accessible via le webmail (<https://webmail.ac-montpellier.fr>) ou sur votre client local après configuration (voir la page d'aide sur l'intranet).
- **L'intranet académique collaboratif « ACCOLAD »** :  
<https://accolad.ac-montpellier.fr/>  
Accolad est le vecteur privilégié de communication interne de l'académie de Montpellier auprès de l'ensemble de ses personnels. Outil de diffusion de l'information, de partage documentaire et de travail collaboratif, il permet notamment d'accéder aux documents officiels produits par l'académie (circulaires, guides, etc.).
- **Vos applications métier (I-prof, etc.)**  
Elles sont pour la plupart accessibles via le portail ARENA, auquel vous vous connectez par l'onglet « Applications » présent sur la page d'accueil de l'intranet



*ATTENTION : I-prof n'est accessible aux stagiaires 1er degré et 2nd degré qu'à compter du 1er septembre (connexion avec vos identifiants académiques)*

## Rubriques à consulter en priorité sur l'intranet :

- Rubrique « **Nouveaux personnels** » : pour télécharger le livret d'accueil, retrouver les services en charge de votre dossier administratif et de votre carrière, vous informer sur les dispositifs d'accompagnement...
- Rubrique « **Messagerie** » : trouver de l'aide pour la configuration et informations sur l'utilisation de votre messagerie électronique professionnelle
- Rubriques « **Cadre légal** » et « **Recommandations RSSI** » : consulter la charte d'usage des systèmes d'information et les recommandations de sécurité

## 15 - Documents de reference :

- Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république
- Décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale
- Bulletin officiel n°17 du 27 avril 2016 - Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public
- Bulletin officiel n°17 du 23 avril 2015 - Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Bulletin officiel n° 10 du 09 mars 2017 - Circulaire de rentrée 2017 (circulaire n° 2017-045 du 9-3-2017)
- Bulletin officiel n°17 du 26 avril 2018 - Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré rentrée 2018



Délégation Académique à la Formation  
des Personnels de l'Education Nationale  
533, avenue de l'Abbé Paul Parguel  
34090 Montpellier  
Tel : 04 67 91 50 11

**Académie de Montpellier**

31, rue de l'université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)  
Tel : 04 67 91 47 00

